



## PROVINCE DE QUÉBEC

### AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2026

---

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2026 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 356-2026 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham, remplaçant le Règlement numéro 298-2022.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du Service juridique

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement numéro : 356-2026

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 5 février 2026, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an 2026.

Signé :   
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique